

Découvrez Houdemont

sous de nouvelles couleurs

Les permanences
des élus

Page 6

Entretien avec
Stéphane
HABLOT

Page 10

Le Conseil
Municipal des
Enfants

Page 14



Dépôt légal n°629 - Janvier / Février 2021 - Mairie de Houdemont - 03.83.56.21.22
Email : contact@mairie-houdemont.fr



Directeur de la Publication : Maurizio PETRONIO
Conception et mise en page : Melissa ABDESSELAM et Carole LAMASSE

La grille tarifaire proposée vise à instituer des faibles coûts à des petits commerces et artisans afin d'accéder à la publicité :

Pleine page : 100€

1/8^{ème} de page : 13€

1/4 de page : 25€

Demi-page : 50€



Chers Houdemontaises et Houdemontais,

Les nouvelles de la situation sanitaire liée à la Covid-19 nous invitent chaque jour à davantage de précautions. La vigilance est plus que jamais de mise. Et pourtant, il nous faut également continuer de vivre et maintenir une activité sociale, économique, aussi riche que possible. Tout en respectant les gestes barrières, nous ne devons pas laisser l'épidémie installer une réelle distance entre nous ou cristalliser des situations d'isolement.

C'est sur cet étroit chemin de crête qu'évolue la vie municipale, la vie commune. Pour que le moins d'activités possible ne s'arrêtent, il faut porter une attention croissante sans relâchement, à tous les gestes et situations de la vie courante.

Les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées par l'État modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. C'est le cas bien évidemment à Houdemont, confronté à ces contraintes qui affectent la convivialité de notre village.

Pour preuve, les différentes manifestations et festivités qu'à contrecœur, nous avons dû reporter, voire annuler, malgré l'investissement personnel et professionnel de nombreux bénévoles, commerçants, exposants, agents municipaux et élus(es) de la commune. La vie municipale est aussi impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se tiennent à huis-clos, les réunions publiques ne peuvent plus être organisées, et seuls les débats en comité restreint ont lieu.

Je veux rendre un hommage particulier à tout le personnel médical de Houdemont et de tout le pays, pour son action au service des autres, sans oublier les forces de sécurité, gendarmerie, pompiers, police municipale et les enseignants qui, dans la période actuelle avec un plan Vigipirate à son maximum, sont mobilisés pour notre sécurité à tous.

Soutenons notre activité locale et faisons comprendre à nos gouvernants que nous sommes conscients de la crise sanitaire, mais que la crise économique et sociale sera encore plus importante, de même que la crise psychologique.

Si nous souhaitons nous retrouver pour les fêtes de fin d'année, en famille, entre amis, il est primordial de respecter les gestes barrières en tous lieux, publics ou privés. Seule une prise de conscience individuelle et collective nous permettra de lutter efficacement contre ce virus. J'incite chacun de vous à porter le masque pour le respect de tous.

Ce moment correspond aussi à une activité commerciale plus intense. Nos commerçants et artisans locaux ont su, pendant les deux confinements, garder leurs portes ouvertes pour vous servir au quotidien.

Je vous invite, à l'occasion de ces fêtes, à penser à eux et à les faire travailler. Gardons l'espoir que ces fêtes de fin d'année seront belles et apaisantes.

Prenez soin de vous

Bien cordialement

Maurizio Petrovic

Vous pouvez me contacter au 06 70 62 58 11

Le repas des aînés



En cette fin d'année 2020, l'annuel repas des aînés invités par le Maire, qui avait habituellement lieu en fin d'année n'a pas pu avoir lieu en raison de l'interdiction des rassemblements.

Il permettait traditionnellement, dans une atmosphère conviviale, de réunir les anciens résidant sur la commune pour un repas festif salle polyvalente.

Afin de compenser modestement l'annulation de cet évènement, des élus et bénévoles ont distribué aux domiciles des séniors de 75 ans et plus, des coffrets « brunch » confectionnés par le restaurant « l'Ancien Moulin » de Houdemont.



Cette attention a été accueillie chaleureusement malgré un confinement qui n'a pas permis une rencontre attendue.

Les chèques mobilité transport



Afin de faciliter le déplacement des personnes pour lesquelles la crise sanitaire provoque des difficultés financières supplémentaire, la Métropole du Grand-Nancy a mis en place des chèques mobilité transport d'une valeur de 5€ pièce.



Les habitants de Houdemont qui peuvent bénéficier de ce dispositif devront se rapprocher du CCAS en justifiant de leur non-imposition. Les transports en commun sont gratuits sur la Métropole pour tous les usagers les week-ends depuis le 5 décembre 2020.

L'isolement des seniors

SOS

Combattre l'isolement des personnes vulnérables

La municipalité invite les personnes âgées de plus de 70 ans, isolées à prendre contact avec la mairie pour s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables.

Ce registre tenu par le CCAS permet en cas de plan grand froid, de canicule ou de crise sanitaire de bénéficier d'un suivi régulier.

Appels téléphoniques, visites à domicile et moments de convivialité (hors crise sanitaire),.

 **Contact : 03.83.56.21.22**



Le 17 décembre 1920 Noëlle BARBEAU est née à Nancy, elle arrivait à Houdemont à l'âge de 6 ans.

« Je passe une agréable fin de vie dans les Landes. Peut-être en suis-je arrivé la grâce au labeur de toute une vie. Habitante de la commune depuis l'âge de six ans, et y étant toujours demeure, j'y ai connu la guerre, la privation mais aussi la solidarité dans des épreuves parfois difficiles à surmonter. Aujourd'hui je passe mes journées tranquillement auprès de ma fille Annette et de son mari Didier, mais ne vous inquiétez pas pour moi, j'ai toute ma tête, je surveille mes comptes et fais de nombreux jeux de mots, tel que les mots mêlés et autres. En vous remerciant de tout cœur, de savoir que les personnes du village ne m'ont pas oublié, je pense à vous très fort. »

La mère Noëlle

Les campagnes de dépistage COVID-19



En collaboration avec les cabinets infirmiers libéraux de HOUEMONT, une campagne de dépistage ET-PCR a été organisée sur la commune, salle polyvalente, sur deux périodes : 21,22,23,28,29 et 30 décembre 2020 (375 personnes) et du 04 au 08 janvier 2021 (98 personnes).

Nous remercions les infirmières et infirmiers de leur implication dans cette action qui a permis à près de 475 personnes de se faire tester gratuitement sans ordonnances et sans rendez-vous.

Cela a permis aux habitants de la commune et des villes environnantes qui se sont présentés d'être rassurés en cette période incertaine.

COVID-19

DÉPISTAGE RT-PCR GRATUIT & SANS ORDONNANCE SANS RENDEZ-VOUS

du 4 au 8 Janvier 2021

Salle Polyvalente - Rue des Saules à Houdemont
10h00 - 12h30 / 14h00 - 16h30

COMMENT SE DÉROULE LE TEST ?

- 1 Le personnel soignant effectue un prélèvement dans le nez à l'aide d'un écouvillon.
- 2 Le prélèvement est placé dans un flacon stérile et envoyé pour analyse.
- 3 Sous 24 heures, une information vous sera donnée.

RÉSULTAT POSITIF

- ▶ Les résultats sont transmis à votre médecin traitant.
- ▶ Vous vous isolez à domicile et portez un masque en cas de présence d'autres personnes
- ▶ Vous vous rapprochez de votre médecin traitant.
- ▶ Vous surveillez votre état de santé et appelez le 15 en cas de problème pour respirer.
- ▶ Vous êtes contacté(e) pour identifier les personnes contacts que vous auriez pu contaminer
- ▶ Les personnes contact sont identifiées et un test leur est proposé (sans ordonnance).

RÉSULTAT NÉGATIF

- ▶ Vous pouvez continuer à sortir en respectant les mesures barrières et le port du masque.

RESPECTER LES MESURES BARRIÈRES

- 1 Respectez une distance d'un mètre entre chaque visiteur. Les accompagnants patientent à l'extérieur.
- 2 Portez un masque pour entrer. Si vous n'en avez pas, le personnel vous en fournira un.
- 3 Frictionnez vos mains avec la solution hydro-alcoolique en arrivant puis en sortant.

Logos: PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE, ars, Assurance Maladie, Ville de Houdemont

Nouvelles nominations au Conseil Municipal



Suite à la démission de Dominique TREGNON pour raisons personnelles, de l'adjointe à la cohésion sociale et à la communication, ont été élus lors du dernier conseil municipal du 15 décembre 2020 :

Madame **Carole LAMASSE** adjointe
cadre de vie, culture et communication



Et Monsieur **Daniel LECOMTE** Conseiller
municipal



Permanence des élus à la mairie



Afin de mieux vous écouter, répondre à vos questions, entendre vos suggestions, une permanence des élus se tiendra en mairie les 1^{er} et 3^{ème} samedis matin de chaque mois de 9h30 à 11h30.

A partir du 6 février 2021, sans rendez- vous.
2 allée Gaston Lelièvre 54180 HOUEMONT

Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Samedi 6	Samedi 6	Samedi 3	Samedi 15	Samedi 5
Samedi 20	Samedi 20	Samedi 17		Samedi 19

Accueil des nouveaux habitants



Vous avez emménagé à HOUEMONT en 2020.

La nouvelle équipe municipale vous souhaite la bienvenue dans notre commune et souhaite que vous vous plaisiez dans notre « ville à la campagne ».

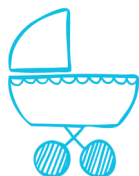
Les nombreuses dispositions sanitaires mises en place depuis bientôt 1 ans ne nous ont pas permis de vous accueillir comme nous l'aurions voulu, lors d'une rencontre que nous prévoyons cependant d'organiser prochainement.

En attendant, nous vous invitons à vous rapprocher des services de la mairie pour vous inscrire.

Accueil du public à la mairie : lundi, mercredi vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 17h30.

Accueil urbanisme le jeudi de 14h à 17h

Adresse : 2 Allée Gaston Lelièvre



Vous venez d'avoir un bébé, la mairie de HOUEMONT vous présente ses sincères félicitations et tous ses vœux de bienvenue à ce ou cette nouvelle, nouveau Houdemontaise, Houdemontais.

Sur inscription en mairie concernant une nouvelle naissance, la CCAS de la commune vous offre un bon d'achat dans un magasin d'équipement local, dédié aux bébés.

L'ouverture des commissions consultatives



La municipalité a décidé de proposer à 2 habitants volontaires de participer à la commission d'urbanisme et à la commission cadre de vie.

Pour nous rejoindre, inscrivez-vous par courrier en nous signifiant vos compétences et vos motivations :

Mairie de HOUEMONT
2 allée Gaston Lelièvre
54180 HOUEMONT

Le tri des déchets



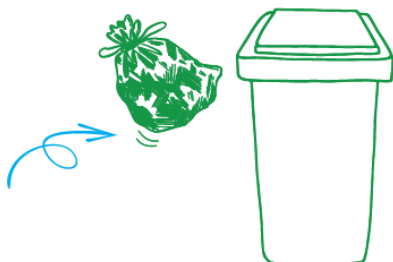
COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Les modes de consommation changent. Les comportements évoluent. Grâce aux efforts de tous, la production de déchets ultimes diminue. *Merci !*

Aujourd'hui le ramassage des ordures ménagères ne nécessite plus qu'un seul passage par semaine et tout le monde y gagne : moins de camions, moins de pollution, moins de bruit.

À Houdemont, vos poubelles sont ramassées le mardi - sortie des bacs la veille au soir.



CITEO



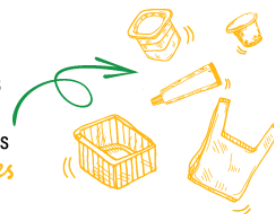
métropole GrandNancy

1^{ER} NOVEMBRE

EMBALLÉ C'EST TRIÉ

À compter du 1^{er} novembre, TOUS les emballages sans exception se trient. Une règle simple qui va dans le bon sens puisqu'elle contribue à réduire la production de déchets ménagers ! À vous de jouer !

Désormais, plus de question à se poser : les pots de yaourt, de crème, les tubes de dentifrice, les barquettes, le polystyrène, les films de protection et les capsules de café... *tous les emballages vont au tri !*



Collecte des écosacs (déchets recyclés) : chaque MERCREDI
Collecte des ordures ménagères : chaque MARDI (à sortir la veille au soir)



Envie d'en faire plus ? Super ! Retrouvez toutes nos petites astuces sur www.grandnancy.eu

CITEO



métropole GrandNancy



Vous avez des projets pour réaliser des travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation.

Le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable sont les deux démarches qui peuvent être exigées pour des travaux. Obligatoires dans certains cas, elles permettent à l'administration de s'assurer que le projet respecte les règles de l'urbanisme en vigueur sur le territoire concerné.

Avant de commencer vos travaux, vous devez donc vérifier si votre projet est concerné par le plan local d'urbanisme (PLU).

Travaux dispensés d'autorisation

Dans certaines situations aucune démarche administrative n'est nécessaire, il peut s'agir :

- Des constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12 mètres et d'une surface ne dépassant pas 5 m² ;
- Des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement d'une gouttière, de tuiles de la toiture...) ;
- Des travaux de ravalement sauf si votre commune a décidé de soumettre ces travaux à déclaration préalable ;
- de l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5 m² et/ou la hauteur inférieure à 1,80 m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment ;
- Des terrasses de plain-pied ;
- Des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m² ;
- Des murs de moins de 2 mètres sauf si le document d'urbanisme de votre commune en dispose autrement ;
- Des clôtures sauf si votre commune a décidé de les soumettre à déclaration préalable ;

Des éoliennes de moins de 12 mètres.

Dans le cas où vos projets sont soumis à une demande d'autorisation de travaux, le code de l'urbanisme est soumis à certaines règles que nous vous rappelons :

1 à 3 mois d'instruction sont nécessaires avec déclarations de début et de fin de travaux à déposer en mairie.

Qu'est-ce qu'une déclaration préalable de travaux (DP) ?

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La déclaration préalable de travaux concerne principalement la réalisation d'aménagements de faible importance. D'après l'article R421-9, elle est requise pour :

La création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol de moins de 20 m². Ce maximum de 20 m² est porté à 40 m² en zone urbaine couverte par un plan local

d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé.

- Le changement de destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un commerce en logement) qui n'entraîne par la modification des structures porteuses ou de la façade.
- La création de portes ou de fenêtres, ou leur remplacement par un autre modèle qui modifie l'aspect extérieur.
- Le changement de toiture
- La construction d'un abri de jardin de moins de 20 m² et d'une hauteur inférieure à 1 m,
- La construction d'une piscine d'une surface comprise entre 10 m² et 100 m² et de moins de 1,80 m de hauteur,
- La construction d'un mur de 2 m de hauteur ou plus,
- La création d'une cave de moins de 20 m² et d'une hauteur sous plafond de plus de 1,80 m.

Quels sont les documents à fournir :

Un formulaire de déclaration préalable de travaux portes et fenêtres (DP1),

Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier,

Un extrait cadastral (DP2),

Un plan en coupe du terrain et de la construction (DP3),

Des photos du projet avant la réalisation des travaux,

Un descriptif détaillé des modifications apportées,

Des croquis, plans ou photos en projection du projet réalisé après travaux.

2) Une demande de permis de construire est requise d'après l'article L421-1 pour :

- La création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol de plus de 20 m² ou de plus de 40 m² si votre habitation se situe dans une zone urbaine dotée d'un PLU.
- Le changement de destination d'un bâtiment, si cela concerne une modification de la structure porteuse ou de la façade.
- La construction d'un abri de jardin entre 5 m² et 20 m² avec une hauteur supérieure à 12 m ou de plus de 20 m², quelle que soit la hauteur.
- La construction d'une piscine d'une surface de plus de 100 m², ou sans condition de superficie, si la couverture dépasse 1,80 m de hauteur.
- La construction d'une terrasse ou d'une véranda de plus de 20 m².

La création d'une cave de plus de 20 m² et d'une hauteur sous plafond de plus de 1,80 m.

Une fois votre autorisation reçue (déclaration préalable de travaux ou permis de construire), vous devez l'afficher sur votre terrain durant toute la durée des travaux. N'oubliez pas de le faire, car une personne peut être en droit de contester votre autorisation jusqu'à un an après l'achèvement de vos travaux !

Le panneau doit mesurer au minimum 80 cm de longueur. Vous pouvez en trouver dans n'importe quel magasin de bricolage. Dessus, vous devez inscrire :

- Votre nom,

Votre raison sociale pour les personnes morales. Par exemple, si votre logement a été acheté en Société civile immobilière (SCI)

Que pensez-vous de l'intercommunalité, de la Métropole ?

Dans les années 2000, Pierre MAUROY affirmait qu'une révolution était en marche et qu'elle portait un nom : l'intercommunalité. Pour lui, celle-ci constituait la nouvelle étape de la décentralisation sans laquelle il serait vain de penser modifier en profondeur nos structures locales.

Cette vision d'une collaboration et d'une mutualisation est à l'œuvre dans le Grand Nancy depuis plus de 60 ans. Elle a débuté avec la création en 1959 du district urbain de Nancy, une des

premières intercommunalités de France (présidée alors par le Sénateur-Maire de Vandœuvre Richard Pouille) et a abouti avec la création de la Métropole du Grand Nancy en 2016, à l'initiative d'André Rossinot. La métropole du Grand Nancy est aujourd'hui la plus intégrée de France avec près des 2/3 des délégations municipales mutualisées.

L'intercommunalité et le Grand Nancy constitue donc une longue histoire réunissant nos 20 communes.

Après la Métropole, la fin des communes ?

La métropole permet un cadre de coopération avec des moyens renforcés, des synergies nouvelles et la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses à l'échelle de l'ensemble d'un bassin de vie.

Pour autant, cette dynamique de territoire ne doit pas effacer le fait communal qui est



constitutif de l'histoire de notre pays. En France, les communes ont constitué le premier cadre institutionnel d'entraide, de solidarité, de développement et d'opposition au pouvoir central. Les Français sont attachés à leurs

élus locaux. Il faut rester vigilant pour que le renforcement des intercommunalités ne se fasse pas au détriment des communes. La crise sanitaire que nous traversons, illustre la nécessité d'une réponse de proximité que seuls les élus locaux peuvent mettre en œuvre : distribution des masques, politiques d'aide à destination des populations les plus fragiles, soutien aux associations œuvrant au quotidien pour préserver le lien social...

Vandœuvre et Houdemont collaborent ensemble ?

Les habitants de nos communes ne vivent pas en vase clos, repliés à l'intérieur des frontières communales. Par exemple, de nombreux Houdemontais travaillent au CHRU de Brabois tandis que de nombreux Vandopériens vont quotidiennement faire leurs courses à CORA.

Cette réalité impose des relations étroites entre les élus. La Métropole constitue alors

un cadre de coopération qui peut faciliter l'aboutissement de projets intercommunaux.

Concrètement, cette collaboration se traduit comment ?

Récemment, nous avons identifié un problème de sécurité au niveau de la rue du Fonteno, limitrophe de nos deux communes. Nous avons alors fait réaliser des mesures de trafic par la Métropole et nous nous sommes rencontrés sur site pour tenter, en présence de techniciens du Grand Nancy, d'élaborer des pistes de solution. Ensuite, nous avons organisé une réunion publique conjointe afin d'échanger avec les habitants concernés.

Cet exemple illustre à mon avis très bien la coopération intercommunale qui se fonde sur la connaissance par les Maires des problématiques locales, en concertation avec la population, et s'appuie ensuite sur

les compétences techniques de la Métropole pour y porter remède.

Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels s'exerce cette collaboration :

Nous partageons entre autre une réflexion commune au niveau de la préservation et de la valorisation des coteaux et nous avons récemment eu l'occasion de nous rencontrer, entre élus des deux villes, pour envisager plusieurs pistes de collaboration dans des domaines variés : culture, sport, environnement, enseignement, économie... Nous avons parfois des désaccords mais nous nous respectons et nous partageons cette conviction d'un avenir commun avec Maurizio Petronio, ce qui contribue à nourrir une relation intercommunale forte.

Notre destin est commun, dans le respect de nos identités et de nos habitants.

Campagne de vaccination



Vous avez plus de 75 ans et vous souhaitez être vacciné-e ? Préinscrivez-vous dès à présent :

LA
**VACCINATION
PRÈS DE
CHEZ VOUS
DÈS MAINTENANT**

PLUS DE
75 ANS

SUIIS-JE ÉLIGIBLE À LA VACCINATION ?
OÙ ME FAIRE VACCINER DANS
L'AGGLOMÉRATION ?

#VaccinationNancy

→ via la plateforme téléphonique, de 9h à 17h : **03 83 85 13 00**

→ via **Doctolib**

Le virus de la Covid-19 circule toujours. Depuis le début de la crise sanitaire, la Métropole est mobilisée dans une démarche partenariale resserrée avec les principaux acteurs de la santé du territoire que sont le CHRU de Nancy, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et la Communauté professionnelle de territoire de santé du Grand Nancy. Collectivement, ils

s'investissent pour mettre en place le plus rapidement possible la campagne de vaccination. En plus des mesures barrières, la vaccination permettra de contrôler la propagation du virus et de réduire la mortalité liée à l'infection virale.

Son déploiement se fait progressivement : la priorité est donnée aux publics les plus vulnérables face au virus ainsi qu'aux personnes les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.



L'hiver s'est installé dans notre région et avec lui les délicates habitudes que nous avons de nourrir nos amis les oiseaux qui vivent sur notre territoire durant cette rude période.

Cependant, malgré nos bonnes intentions, nous commettons parfois des erreurs.

Un panneau informatif vient d'être édité par la métropole de NANCY pour nous aider à ne pas commettre d'impaires et préserver la biodiversité locale

BIEN NOURRIR LES OISEAUX



PROMENEUSES, PROMENEURS,
QUAND VIENT L'HIVER, NOURRIR LES OISEAUX PART D'UNE
BONNE INTENTION, MAIS POUR LEUR SANTÉ ET POUR
L'ENVIRONNEMENT, VOICI QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

 Le pain et tous ses dérivés (biscottes, pain de mie...) sont absolument à proscrire : le blé est peu nutritif et le sel intoxicant progressivement les oiseaux, entraînant des troubles physiologiques pouvant aller jusqu'à la mort.

 Les trop grandes quantités de nourriture jetées dans l'eau en modifient la composition et peuvent favoriser le développement de bactéries (salmonelles, toxine botulique) ou d'algues. Préférez un nourrissage au sol, toujours en petites quantités, en alternant les zones.

 La tournesol, non salé est idéal et convient à la majorité des espèces, en vérifiant sa provenance et sa composition. Tournesol d'importation ou "mélanges pour oiseaux du ciel" contiennent souvent des graines d'Ambrosie, une plante invasive hautement allergène.

 Maïs, cacahuètes, millet ou avoine, non salés, peuvent aussi être un bon apport mais pois, lentilles et riz doivent être évités. La graisse végétale et les fruits (pommes, poires flétries, raisin) complètent le régime alimentaire de certaines espèces.

 **Il est primordial que les oiseaux gardent leur indépendance et leur instinct de recherche** : ne créez pas de dépendance à la nourriture apportée par l'homme. Elle doit uniquement rester un "coup de pouce" pendant l'hiver ou dans un environnement peu favorable (manque de graines sur la végétation, neige abondante...), mais jamais leur source principale !

**STOPPEZ LE NOURRISSAGE DÈS LE RETOUR DES BEAUX JOURS !
MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOTRE PARTICIPATION.**

Reprise du marché fermier



La trêve hivernale est terminée pour nos producteurs locaux, qui ne sont pas partis en vacances, mais qui ont travaillé durant cette période pour permettre de reprendre les marchés 2021 avec les produits qu'attendent leurs clients fidèles.

Après un dernier marché festif et ensoleillé le 19 décembre 2020, la nouvelle saison 2021 reprend dès le 6 février, comme d'habitude, les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois

Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Samedi 6	Samedi 6	Samedi 3	Samedi 15	Samedi 5
Samedi 20	Samedi 20	Samedi 17		Samedi 19



Dans le cadre du festival "prix du public, les yeux docs" organisé par la médiathèque 54, la bibliothèque publique d'information à Paris et la bibliothèque de Houdemont, deux projections de documentaires auront lieu les jeudis 25 février et 04 mars après-midi à la salle polyvalente.

Les choix de documentaires se sont respectivement portés sur "Derniers jours à Shibati" de Heindrick Dussollier sur la disparition d'une chine traditionnelle face au modernisme, et sur "Les vaches n'auront plus de noms" de Hubert Charuel, sur la fin d'une exploitation laitière classique et le départ des vaches pour une ferme ultramoderne. Les inscriptions à ces projections se font directement à la bibliothèque. Merci pour votre participation.

Déneigement des trottoirs



La neige est arrivée sur notre territoire et avec elle les désagréments liés à l'espace qu'elle occupe.

La métropole est en charge du déneigement de la voirie et la commune en charge du déneigement des bâtiments et parkings communaux.

Rappel : Avec la neige et le verglas, les trottoirs peuvent être dangereux ! Afin d'éviter les mauvaises chutes, chaque occupant d'un logement, propriétaire ou locataire, doit déneiger devant son domicile, **sur toute la longueur de la façade** afin de laisser passer les piétons

N'hésitez pas à venir en aide à un voisin en difficulté : personne seule, âgée, en situation de handicap...). Merci pour votre esprit de solidarité.

Des bacs à sel sont installés sur certains sites stratégiques de la commune pour compléter ce dispositif.

Transition écologique



Le Conseil Municipal de Houdemont a opté pour la proposition de fournir les bâtiments communaux exclusivement en électricité ENR (Energie Renouvelable : éolien, hydraulique, photovoltaïque, etc).

Cette option, décidée suite à l'appel d'offre lancé par la Métropole du Grand-Nancy, garantit une origine 100% certifiée d'électricité pour une valeur maximale inférieure à 36 KVA pour l'année en cours.





Présentation du Conseil Municipal des Enfants dans les classes :

Lundi 11 janvier, M. le Maire accompagné de M. Mohamed REZOUK, délégué à la jeunesse se sont rendus à l'école pour présenter la mise en place du Conseil Municipal des Enfants pour les classes du CP au CM2. La présentation en PowerPoint sous forme d'un quiz a bien plu aux enfants. Ils n'ont pas hésité à poser de nombreuses questions pertinentes sur le projet.

L'inscription aux candidatures aura lieu le **samedi 13 février** de 10h à 12h à la mairie.

Les élections auront lieu le **samedi 27 mars** de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et concernent uniquement les enfants domiciliés à Houdemont.



Préalablement, les élèves du CE2 au CM2 auront mené leur campagne électorale (2 garçons et 2 filles par classe seront élus sur ces 3 niveaux). Le CME sera donc composé de 12 élus, 6 filles et 6 garçons pour une durée de 2 années. Les électeurs seront tous les élèves Houdemontais des classes élémentaires donc du CP au CM2.

Samedi 10 avril 2021 à 10h00, ce sera l'installation du Conseil Municipal des Enfants en présence du Maire de la commune et des élus. Les enfants élus devront élire un(e) Maire et un(e) adjoint(e).

LE COMITE DES FETES À HOUEMONT



Les critères d'attractivité d'une commune où il fait bon vivre sont nombreux.

La liste peut être variée et le dynamisme mis en œuvre pour organiser des animations culturelles et festives relève de la motivation de l'équipe municipale et des associations qui se mobilisent tout au long de l'année.

Bien d'autres événements, tout aussi significatifs, jalonnent une année sur notre territoire comme la brocante de la Saint Goëric, Le marché de Noël, la chasse aux œufs et la participation au défilé de la Saint Nicolas de Nancy et des communes de la métropole.

La commune de HOUEMONT organise depuis 23 ans une fête qui l'identifie tous les 8 mai : l'incontournable fête de la Rhubarbe.



Ces animations sont organisées, réalisées et animées par l'association du COMITE DES FETES en partenariat avec la Mairie.

Cependant, rien ne peut se faire sans les bénévoles qui apportent leurs idées, leur dynamisme, leurs compétences et le désir de donner à HOUEMONT l'image d'une ville attractive, dans une atmosphère bon enfant, passionnée et conviviale.

2020 ne nous a pas permis de nous retrouver sur nos projets habituels, mais la réalisation de la décoration des massifs communaux nous a offert malgré tout le bonheur de rester en action pour clôturer cette étrange année.

Nous vous souhaitons nombreux à venir rejoindre le Comité des fêtes, et partager votre désir de participer à de belles aventures.

@ Email : comitedesfeteshoudemont@gmail.com

☎ Téléphone : 06 27 28 56 12

LABEL APICITE



La commune de Houdemont vient d'obtenir la 3^{ème} abeille du label APicité.

La municipalité remercie tout particulièrement les élus et les acteurs associatifs des « Ruchers Houdemontais » et de « Nancy porte sud » qui ont permis, depuis 3 ans, de permettre à la ville de HOUEMONT de prouver sa volonté de devenir une commune exemplaire en matière de biodiversité.



La distinction de la deuxième abeille avait été précédemment obtenue en 2018.

« Nous sommes heureux de vous annoncer que le comité de labellisation APicité® décerne à la commune de Houdemont, la plus haute distinction : « 3 abeilles – démarche exemplaire ».

Nous tenons à vous féliciter pour votre démarche de protection de l'abeille et de l'environnement et nous vous encourageons à poursuivre en ce sens.

Le comité de labellisation a particulièrement valorisé, entre autres actions:

- Excellent dossier, très bien documenté et d'une grande précision*
- Soutien à l'apiculture locale et sensibilisation des habitants en faveur de l'abeille*
- Gestion différenciée des espaces verts exemplaire »*

Nous invitons les habitants de HOUEMONT de rester vigilants sur la présence du frelon asiatique sur notre commune.



EN ATTENTE DU TEXTE



EN ATTENTE DU TEXTE

Le Conseil Municipal du 26 janvier



En raison de la crise sanitaire, le dernier conseil municipal du 26 janvier s'est exceptionnellement tenu sans public. Il a cependant été retransmis en direct sur la page Facebook de la mairie.



Numéros utiles et d'urgence



Médecin généraliste : Sylvain ETIENNE	03 83 56 29 92
Ophthalmologiste : Oualid GUECHI	03 72 61 04 28
Ostéopathe : Jérôme RICHARD	03 83 15 23 04
Kinésithérapeute : Pascale GERARD	03 83 56 02 05
Cabinet infirmier Tissier-Thomas	03 83 51 29 61
Infirmière Marie CLEMENT	06 09 99 55 47
Cabinet infirmier Antoine-Bertrand	06 51 45 57 46

États civils - Hiver 2020



Bienvenue à ...

03/12/2020 Apolline, Jade, Candice LACHAUX
14/12/2020 Mila GIROL

Ils nous ont quittés ...

29/12/2020 Jeanine CHALLOYARD, née POMMIER
05/12/2020 Martine, Jeanne, Marie ZIMMERMANN
27/11/2020 Bernard, Jean-Marie BERNARDOFF

À vos agendas !



Marché Fermier
de 9h00 à 12h00
Parking de la Ronchère



L'inscription aux candidatures pour le Conseil Municipal des Enfants aura lieu le **samedi 13 février** de 10h à 12h à la mairie.

Horaires de la mairie et de la bibliothèque



Lundi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Mardi : 09h00 à 12h00 - Après-midi fermé

Mercredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Jedi : Matin fermé - 14h00 à 17h30

Vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Accueil urbanisme : Jeudi de 14h00 à 17h00

Bibliothèque : Mardi et vendredi de 15h00 à 17h30

**L'ensemble du conseil municipal
vous présente ses meilleurs vœux
pour cette nouvelle année !**



*Prenez soin de vous et de
votre entourage en respectant
les gestes barrières.*



fb.com/villedehoudemont



houdemont.fr